

Objet : Examens officiels obligatoires

Bonjour chers parents,

La troisième étape étant bien entamée, votre enfant de 4^e ou de 6^e année sera dans quelques semaines en période d'examens obligatoires du Ministère. Par conséquent, nous tenons à vous envoyer cette lettre afin de nous assurer de la présence de votre enfant à l'école. Ces examens sont officiels et, dès lors, la présence de votre enfant est obligatoire. Nous vous rappelons que la note de la 3^e étape vaut pour 60% du résultat annuel et les examens du MELS pour 20 % du résultat annuel.

Voici les quatre seuls motifs d'absence reconnus par le MELS :

- Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation d'un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par l'école.

Voici les dates des examens :

- | | | |
|----------------|--|--|
| - Lecture | 4 ^e année : 29 et 30 mai 2018 | 6 ^e année : 28 et 29 mai 2018 |
| - Écriture | 4 ^e année : 5, 6 et 7 juin 2018 | 6 ^e année : 31 mai et 1er juin 2018 |
| - Mathématique | 4 ^e année : 18 au 25 mai 2018 | 6 ^e année : 5 au 12 juin 2018 |

Prenez note que les jours des mois de mai et juin servent généralement à la révision pour les examens et à la passation des évaluations dans les autres matières académiques. Il est donc tout aussi important que votre enfant soit présent en classe.

Puisque le beau temps est bientôt à nos portes, les élèves ont parfois tendance à vouloir réduire leur temps d'études et à se coucher plus tard, mais cette période d'évaluation est critique et les efforts ainsi que les bonnes habitudes de sommeil doivent être maintenus jusqu'à la fin.

Merci de votre habituelle collaboration

J'ai pris connaissance des dates d'examen, de l'importance de la présence de mon enfant

_____ du groupe _____ en salle de classe lors de ces périodes d'évaluation, mais aussi durant les mois de mai et juin, ainsi que des quatre motifs d'absence reconnus par le MELS.

Signature du parent : _____ date : _____